Nations Unies S/PV.8223



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

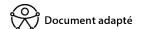
8223° séance Jeudi 5 avril 2018, à 15 heures New York

Président: (Pérou) M. Inchauste Jordán Membres: Chine M. Wu Haitao Côte d'Ivoire.... M. Tanoh-Boutchoue Mme Tachco M. Alemu Fédération de Russie..... M. Nebenzia France.... M. Delattre M. Ndong Mba Kazakhstan M. Umarov Koweït M. Alotaibi M. Van Oosterom Pays-Bas.... Pologne..... M. Radomski Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M^{me} Pierce Suède M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (parle en espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet

de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2018/7.

La séance est levée à 15 h 10.

2/2 18-09633